

Paris,
le jeudi 12 février 2009

Émetteur : Direction du Développement et de l'Accompagnement des Ressources Humaines

Objet : Revalorisation de la valeur du point au 1er janvier 2009 pour les praticiens conseils

Madame, Monsieur le Directeur,

Madame, Monsieur le Médecin conseil régional,

Je vous informe que par courrier en date du 5 février 2009, le Directeur de la Sécurité sociale, a procédé à l'agrément de l'avenant à la convention collective des praticiens conseils du régime général, relatif à la revalorisation de la valeur du point, conclu le 31 décembre 2008 entre l'Ucanss et une Organisation Syndicale Nationale.

Vous trouverez joints à cette circulaire le Protocole d'accord ainsi que les nouveaux barèmes des appointements mensuels tenant compte de la revalorisation de la valeur du point de 1,2 % au 1er janvier 2009.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin conseil régional, l'expression de mes sentiments distingués.



Philippe Renard

Directeur

Document(s) annexe(s) :

- barème 01 2009 PC
- rémunération decembre 2008-PC